

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-22

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Coordination du travail gouvernemental	0	2 534 334
Protection des droits et libertés	0	166 003
<b>TOTAUX</b>	0	2 700 337
<b>SOLDE</b>	-2 700 337	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020, cet amendement procède à une minoration de 2 700 337 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 2 534 334 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Coordination du travail gouvernemental » ;
- une minoration de 166 003 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement du programme « Protection des droits et libertés ».